

## COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION ELECTRONIQUE DU 19 OCTOBRE 2023

PAGE 1/1

### P.V. n° 4

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BORDIER – CONNAN - DEMARQUE – MARTINEZ - RENAUT.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD – LE MIGNOT.

*Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopiée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr), le droit d'examen étant de 110 euros.*

### 1- CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 1

#### Match n° 27173991 – La Jeanne d'Arc de Dax / Pessac Football Club du 19/10/2023

Courriel du service Compétitions de la LFNA du 18/10/2023 à 10h33 mentionnant l'accord de la C.R. Futsal pour le report de ce match à une date ultérieure et demande faite à la Jeanne d'Arc de Dax pour fourniture d'un nouveau créneau pour ce match.

Courriel du Pessac F.C. du 18/10/2023 à 10h58 mentionnant « qu'il n'acceptera pas de déplacer la rencontre face à Dax et compte saisir les instances compétentes pour faire valoir ses droits. »

La C.R. Futsal tient à préciser qu'elle est la seule compétente pour la gestion des championnats Futsal Régional 1 et Régional 2, et de ce fait prend les décisions les plus adéquates en fonction des problématiques qu'elle rencontre dans un souci d'équité.

En ce qui concerne le match référencé, initialement prévu le jeudi 19 octobre 2023 à 21h30, et au vu de la demande de report formulée par le club recevant, avec justificatif officiel à l'appui de la mairie de Dax informant de la non-disponibilité de la salle à la date prévue pour cette rencontre, la commission a donc décidé, comme en pareil cas, du report de cette rencontre et a demandé au club de la Jeanne d'Arc de Dax de proposer une nouvelle date pour disputer ce match.

De plus, le club de Pessac F.C., sollicité par le club de la Jeanne d'Arc de Dax pour une éventuelle inversion, a répondu par la négative car « ses créneaux ont été fixés avec la ville de Pessac et ne sont pas modifiables ».

Le club de la Jeanne d'Arc de Dax, après accord de la mairie de Dax, nous a proposé la date du jeudi 9 novembre 2023, sachant que cette semaine-là le club de Pessac F.C. est exempt.

La commission a accepté cette proposition et fixera donc cette rencontre en retard à cette date, soit le **jeudi 9 novembre 2023 à 21h30.**

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr) par la messagerie Zimbra, seule officielle (*pas de messagerie personnelle*).

Le Président,  
Robert CURIDA

Le Secrétaire de séance,  
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 23/10/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT